

Accréditations Fonds vert pour le climat et 9 piliers UE

La modernisation institutionnelle et fonctionnelle de la COI s'accompagne d'un double processus d'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat et des 9 piliers de l'Union européenne. Ces accréditations permettront à la COI de gérer selon ses propres procédures des financements conséquents pour la mise en œuvre de programmes de développement.

1. Fonds vert pour le climat

Depuis 2015 une collaboration entre la Commission de l'océan Indien et le Fonds vert pour le climat (GCF pour ses acronymes en anglais) est bien établie pour permettre la mise en œuvre d'un processus d'accréditation pour notre organisation régionale. Il permettra d'engager la COI vers des projets importants et structurants pour la lutte contre le changement climatique dans la région.

Un cabinet d'experts a été recruté en 2019 pour renforcer les procédures actuelles et produire des normes fiduciaires et les garanties environnementales, sociales et genre qui satisferont les exigences pour l'accréditation, l'instruction et la gestion des fonds du GCF, ceci en consultation avec les parties prenantes de la COI. En parallèle, le GCF a financé la refonte du site internet de la COI mis en ligne en juin 2019. Il s'agissait de doter la COI d'outil de communication performant répondant aux critères de responsabilité et de transparence. Un mécanisme de grief assorti d'un mécanisme de traitement des griefs a été intégré au site. Les politiques internes répondant aux questions d'éthique et de responsabilité sociale et environnement, entre autres, seront intégrées à cette plateforme.

Une rencontre entre le Secrétaire général de la COI et le GCF a eu lieu à Paris en novembre 2019 afin de préparer la soumission du dossier d'accréditation de la COI. Cette réunion a conduit en janvier 2020 à un premier échange technique avec le département accréditation du GCF.

Le dossier d'accréditation a été présenté au GCF pour évaluation en février 2020. L'équipe de la COI est maintenant en attente des demandes de clarification du GCF sur les documents présentés.

Dans l'éventualité de l'acceptation de la demande d'accréditation de la COI, le Secrétariat général devrait alors signer un « *Accreditation Master Agreement* » avec le GCF¹.

2. 9 piliers de l'UE

Le 33^{ème} Conseil des ministres de la COI a, à sa décision n°4, instruit le démarrage, du programme d'appui institutionnel à la COI (INCA) sous financement de l'UE en vue de soutenir l'accréditation des 9 piliers de l'UE permettant, entre autres, d'instaurer un système de gestion axée sur les résultats.

¹ Ce document sera proche de celui signé entre le GCF et le SPREP voir :

<https://www.greenclimate.fund/document/accreditation-master-agreement-between-gcf-and-sprep>

Depuis son installation en janvier 2019, l'assistance technique INCA a soutenu la dynamique portée par les Etats membres et le Secrétariat général pour la modernisation de l'organisation. Ce travail de fond participatif a donné lieu à :

- i. Des sessions de travail au sein du Secrétariat général et à des ateliers de travail avec les Officiers permanents de liaison, les membres des comités d'audit et budgétaire ;
- ii. L'élaboration de manière participative du diagnostic financier, opérationnel et institutionnel accompagné d'un plan d'action, sous forme de mesures stratégiques et opérationnelles en vue de l'accréditation et d'un fonctionnement axé sur les résultats ;
- iii. Un appui aux travaux de la retraite ministérielle de Moroni en août 2018 sur l'avenir de la COI à l'issue de laquelle la « Déclaration de Moroni » appelle à une modification substantielle sur les plans institutionnels, fonctionnels et budgétaires permettant à la COI d'aborder dans de bonnes conditions les accréditations 9 piliers UE et Fonds vert ;
- iv. Un appui, en étroite collaboration avec la juriste mise à disposition par la République des Seychelles, à la révision de l'Accord général de Victoria afin que ce texte fondateur soit en phase avec le champ d'action actuel et futur de l'organisation ;
- v. L'ébauche de l'élaboration des textes d'application de l'Accord de Victoria révisé. Ceci inclut la revue du règlement intérieur, de l'organisation générale de la COI et des organes décisionnels, notamment les attributions, réalignement, et descriptions des postes ainsi que les relations fonctionnelles entre eux. Ceci couvre aussi la revue des attributions et modus operandi des systèmes de coordination interne et externe et de gouvernance ;
- vi. L'amorçage de la révision des règles, procédures et procédés administratif, financier, comptable, de passation des marchés, d'audit interne, de subvention, et de gestion des ressources humaines. Ce processus garantira que les politiques, procédures et systèmes de la COI sont clairement documentés, renforcés et conformes aux normes internationales et particulièrement aux critères d'accréditation.

Proposition de décisions :

Le Comité des OPL :

- a) Prend note de l'évolution des travaux sur les processus d'accréditations ;
- b) Se félicite de la soumission du dossier d'accréditation de la COI au GCF et encourage le Secrétariat général à finaliser dans les meilleures conditions le processus d'accréditation ;
- c) Demande au Secrétariat général de proposer aux Etats membre dans un délai raisonnable une première ébauche de ce que serait l'« Accreditation Master Agreement » entre le GCF et la COI ;

- d) Invite le Secrétariat général à poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI ainsi que les activités identifiées dans le diagnostic institutionnel et opérationnel réalisé par l'assistance technique INCA en vue des accréditations au GCF et 9 piliers de l'UE ;
 - e) Remercie le GCF et l'UE pour leur appui dans les processus d'accréditation, félicite les assistances techniques déployées pour leurs implications et contributions et les encourage à poursuivre leur accompagnement pour la mise en œuvre des activités conformément aux calendriers prévus.
-
- Annexe : Plan d'action sous forme de mesures d'ordre stratégique et d'ordre opérationnel en vue de l'accréditation 9 piliers et d'un fonctionnement axé sur les résultats